

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE VOTRE FACTURE

COMMENT RÉGLER VOTRE FACTURE ?

1

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique :

connectez-vous à votre espace adhérent MIST Normandie et entrez vos coordonnées bancaires.

Un mandat SEPA vous sera adressé par la suite.



Pour plus d'informations, consultez le mémo **Prélèvement automatique (SEPA)** sur notre site internet

www.mist-normandie.fr rubrique [Documentation](#) > [Portail adhérent MIST Normandie](#)

2

Si vous souhaitez régler par virement :

celui-ci doit être effectué en précisant votre n° d'adhérent et n° de facture sur le compte de MIST NORMANDIE.

Notre code IBAN : **FR76 3005 6002 9002 9054 2350 023.**

Notre code BIC : **CCFRFRPP**

3

En cas de désaccord sur votre facture, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur facturation.

La tarification est disponible sur notre site internet dans la rubrique [Documentation](#).

4

Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé.

5

Sauf convention expresse contraire, le non-paiement dans les délais entraîne une majoration égale au taux d'intérêt légal en vigueur. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est perçue conformément à l'article D441-5 du Code de commerce.



Votre facture est stockée dans un coffre-fort sécurisé disponible sur le portail adhérent MIST NORMANDIE.

ESPACE ADHERENT
vos démarches en quelques clics



Pour vous connecter :

- rendez-vous sur notre site internet www.mist-normandie.fr
- accédez à votre « **Espace adhérent** »
<https://adherent.mist-normandie.fr/PortailMIST>

Pour tout renseignement, contactez-nous :

compta@mist-normandie.fr